



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Mars 2024

Délibération n°FL-28/03/24-2

Objet : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « ADVB voirie communale » pour des travaux de voirie rue Henri Maurice

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Maria PACE, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Thierry COCHON donne procuration à Régis GOFFART, Françoise BONNÉ donne procuration à Raymond ZINGRAFF

Etait absente : Julie LAI

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la portion de la rue Henri Maurice concernée par le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre de l'appel à projets « ADVB voirie communale 2024».

Il s'agit de reprendre l'ensemble de la couche de roulement de la voie en pleine largeur, sur une profondeur de huit centimètres et de purger les zones dégradées en profondeur pour assurer une bonne couche d'assise.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 425 395.00€ HT soit 510 474.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	425 395,00 €	ADVB voirie communale	75 000,00 €
		<i>Assiette FSIC</i>	<i>350 395,00 €</i>
		CAVM FSIC	175 197,50 €
		Charge communale	175 197,50 €
TOTAL HT	425 395,00 €	TOTAL HT	425 395,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'appel à projets ADVB voirie communale 2024, et de signer tous les documents nécessaires

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 29 mars 2024
Transmis en préfecture le 29 mars 2024
Publié sur le site le 29 mars 2024

